



**Collège
Léonard DE VINCI**

Saint Aubin de Médoc,
Le 23 juin 2022

Le Principal
A
Mmes et MM les personnels
Mmes et MM les parents d'élèves

CIRCULAIRE DE RENTREE SEPTEMBRE 2022

La présente circulaire a pour objet de faciliter l'accueil de tous les élèves inscrits au collège Léonard DE VINCI. Je rappelle à cet égard, que l'inscription, ou la réinscription (pour les élèves déjà scolarisés au collège) est obligatoire. La date limite pour les inscriptions est fixée au vendredi 8 juillet 2022.

Attention : Nous ne manquerons pas de vous prévenir (site internet du collège ou SMS), au plus tard fin août, des changements de dernière minute qui s'imposeraient pour la rentrée de septembre 2022.

Lien vers le calendrier scolaire 2022-2023 : <https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148>

I – ACCUEIL DES ELEVES DANS LES CLASSES

Afin de faciliter l'accueil de tous les élèves, la reprise des cours sera progressive selon l'organisation ci-après :

Judi 1er septembre 2022 à 8h25 : classes de 6^{ème}

- Accueil des élèves et des familles dans la cour puis appel des élèves par classe
- Montée en classe avec le professeur principal (les parents ne seront pas acceptés en classe)
- Remise des livres, présentation de l'EDT et des temps forts et objectifs de l'année scolaire
- Fin des cours : 16h00 pour toutes les classes de 6^e
- **18h** : rencontre avec les parents : accueil par l'équipe de direction au restaurant scolaire puis en classe avec le Professeur Principal et l'équipe pédagogique.

Vendredi 2 septembre 2022 à 8h25 : classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

- Matinée : Accueil par le professeur principal, les membres de l'équipe pédagogique. Remise des livres et présentation de l'EDT et des temps forts et objectifs de l'année scolaire
- Après-Midi : Début des cours selon l'EDT de la classe.
- Fin des cours : 16h ou 17h selon l'EDT des classes

NB : pas de cours le vendredi 2/09 pour les classes de 6ème

II – REMISE DES LIVRES

Les manuels scolaires prêtés aux élèves seront remis les 1^{er} et 2 septembre 2022

Selon les disciplines, le manuel scolaire est soit, remis à l'élève pour l'année, soit mis à disposition par le professeur pendant le cours (manuels restant en classe).

Pour les manuels prêtés, une fiche de prêt est renseignée lors de la remise des livres pour signature (état initial du livre). Ils doivent être couverts et maintenus en bon état d'usage tout au long de l'année scolaire.

Rappel : en fin d'année scolaire, pour les manuels détériorés ou perdus, une facture sera remise à l'élève selon le type de dégradations.

ATTENTION : A la rentrée, les manuels ne sont donnés que si l'élève est à jour des créances de juin N-1.

III – DEBUT DES COURS

Pour toutes les classes :

Lundi 5 septembre 2022 à partir de 8h25

Selon l'EDT provisoire (période d'ajustements éventuels jusqu'au 19 septembre, début des EDT définitifs)

Pronote : l'accès à l'application se fait avec un identifiant unique (Code Educonnect) remis à chaque élève à son entrée au collège. Les élèves de 6^{ème} récupéreront leur identifiant de connexion début septembre. L'EDT est diffusé en mode semaine. Il est conseillé de le consulter régulièrement pour prendre connaissance des ajustements de l'EDT de votre enfant.

IV – REGLEMENT INTERIEUR

La version actualisée (voté en CA en Avril 2022) du règlement intérieur est présenté dans le carnet de correspondance de votre enfant. Il doit être lu attentivement puis signé par l'élève et sa famille. Cette signature vaut acceptation des règles de vie collective.

Pour rappel, les obligations des élèves sont :

- Respect des biens et des personnes ;
- Assiduité et ponctualité relatives aux enseignements obligatoires OU facultatifs (AS, Foyer, ...) auxquels l'élève est inscrit, aux stages et périodes de formation en entreprise, aux évaluations et examens, aux séances d'information à l'orientation, aux études surveillées, dirigées ou encadrées,
- Participation aux activités proposées en classe par le professeur et réalisation des devoirs et travaux personnels à rendre pour consolider les apprentissages fondamentaux.

NB : une attention toute particulière doit être portée au chapitre III, paragraphe 2 (absences et retards). En effet, toute absence ou retard de l'élève doit être justifié pour permettre le retour en classe. Cette justification par écrit est obligatoire et relève de la responsabilité des responsables légaux.

Contact service « vie scolaire » au **05.56.57.48.30** ou par mail : viesco.ldv@gmail.com

V – DEMI-PENSION

La tarification s'effectue **par trimestre**. Possibilité de règlement en plusieurs fois, à réception de la facture appelée « Avis aux familles » dont le montant est proportionnel au nombre des repas pris sur la période.

A titre d'information, les tarifs de forfaits **DP 4 jours (Lu, Ma, Je et Ve)** pour l'année civile 2022 ont été arrêtés par le CD33 selon les montants suivants :

- o Tarif du repas pour 4 jours par semaine : **2.93 €** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) jusqu'à fin 2022

Attention : prévoir un repas à porter au collège le mercredi pour les élèves inscrits à l'association sportive (AS ou UNSS). Une salle sera mise à disposition des élèves pour la prise de repas le mercredi midi.

Rappels :

Tout changement de régime (externe, demi-pensionnaire) n'est possible qu'au début du trimestre scolaire et doit être demandé avant la fin du trimestre en cours.

En cas d'absence pour maladie d'une durée supérieure à 5 jours, une remise d'ordre pourra être effectuée sur demande écrite de la famille et uniquement sur présentation d'un certificat médical à l'intendance.

VI – TRANSPORTS SCOLAIRES – RENTREE 2022

Pour les transports TransGironde :

Demande à faire en ligne sur <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>

Pour les élèves de St Aubin :

- > inscription en ligne au transport scolaire et au service jeunesse du 30 mai au 6 juillet 2022
(Une fiche d'information a été diffusée dans les dossiers d'inscriptions des élèves).
- > Contact : scolaire@saintaubindemedoc.fr

VII – OUVERTURE SERVICES ADMINISTRATIFS

A partir du jeudi 25 août 2022, les services administratifs du collège Léonard DE VINCI seront ouverts **au public** :

- o **du 25 au 31 août 2022 de 9h à 15h** (le mercredi 31/08 jusqu'à 12h)
- o **de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h à partir du jeudi 1^{er} septembre** (rentrée des élèves).

Site Internet du collège:

De nombreuses informations utiles aux élèves et aux parents sont aussi mises en ligne sur le site du collège (accès libre sans code à l'adresse suivante : <http://collegeleonarddevinci.ac-bordeaux.fr/>)

DATES IMPORTANTES sur la période 1 (SEPTEMBRE-OCTOBRE)

- Réunion parents et professeur principal des Niveau 5e et 4^e : **jeudi 15 septembre 2022 à 18h**
- Mise en place de l'emploi du temps définitif : **Lundi 19 septembre 2022**
- Réunion parents 3^e « Les enjeux de la classe de 3^e » : **jeudi 22 septembre 2022 à 18h**
- Évaluations nationales Maths et Français – Classes de 6^{ème} : **entre le 12 et 30 septembre 2022**
- Elections des représentants des élèves et des parents : **2^{ème} semaine d'octobre**
- Cross du collège : **vendredi 21 octobre 2022** (à confirmer)

Le Principal